

Creative Common By SA

Tout devient libre et gratuit

- Débutant intéressé - Médias -



Publication date: samedi 5 novembre 2011

Copyright © Aides en Informatique - Tous droits réservés

Tout devient libre et gratuit

Actuellement si vous redistribuez une musique payante vous risquez des sanctions. En effet les producteurs veulent l'exclusivité sur leur musique. Seule la loi autorise une sauvegarde. Le libre peut cependant vous sauver car il est redistribuable.

Il est possible de télécharger des musiques sous licence Creative Common voire Art Libre à http://www.dogmazic.net ou chez http://www.jamendo.com. La licence Creative Common permet la redistribution de la musique. Vous pourriez donc avec distribuer gratuitement des DVD de musiques avec cette licence. Vous pouvez consulter sur DOGMAZIC des auteurs comme Alban Le Psy, Michel Sardon, Ehma, Sucre Pop, LTS, Lonah, KWA, Ouroboros, etc.

Si vous êtes barman vous pouvez annuler les paiements vers la SACEM. En plus la SACEM ne va pas forcément rémunérer les artistes que vous passez tout en favorisant avant tout les producteurs. Pour pouvoir annuler la SACEM il ne faudrait en théorie que télécharger sur DOGMAZIC les musiques sans licence <u>Creative Common</u> NC tout en vérifiant la provenance des musiques. NC veut dire Non Commercial.Un bar ou un DVD payant sont commerciaux. Si vous ne voulez pas vérifier la provenance des musiques un site existe pour contrer la SACEM: http://www.aimsalibre.com.

La fondation BLENDER fait la promotion de son logiciel 3D libre avec des films partagés. Vous pouvez télécharger des films 3D libres sur www.blender.org/features-gallery/movies. Ces films peuvent évoluer car ils sont partagés.

Il est possible de regarder une BD sous licence Creative Common à http://gwion.blog.free.fr. Cette BD est en breton et en français.

Si vous voulez créer un média il vous faut aussi des images. Des images libres existent sur http://www.openclipart.org ou FLICKR. Vous trouverez dans OPEN CLIPART ou FLICKR plein d'images libres permettant d'améliorer vos médias. La SACEM ne passe pas non plus par là. Téléchargez toujours la dernière version sur le site web car des images non libres sont enlevées.

Un projet pertinent nommé <u>Map OS Matic</u> utilise Open Street Map pour <u>créer votre propre carte</u>. Cette carte vous avez le droit de la redistribuer et de la modifier comme bon vous semble. Aussi a été mené avec la NASA et Open Street Map la création de cartes de topographies entièrement libres. Ce site c'est <u>www.francetopo.fr</u>.

Sur le site web http://www.framasoft.net vous avez les documentations des derniers logiciels libres connus. Non seulement vous savez quel logiciel choisir mais en plus vous savez comment l'utiliser. Ces logiciels n'installent aucune publicité ni aucune connexion vers un vérificateur de licence.

Maintenant des industriels de l'alimentaire vous donnent la recette de leur produit. Vous pouvez créer avec eux votre produit alimentaire pour mieux apprécier ce que vous achetez et être sûr de la qualité de fabrication. En effet l'utilisateur du libre peut vérifier la qualité des produits libres qu'il possède.

Une licence libre doit être utilisable, étudiable, modifiable, redistribuable. Les licences libres sont la GPL, la CREATIVE COMMON avec ou sans by avec ou sans SA, la BSD qui est la licence libre par excellence car elle est complètement libre, la licence Art Libre pour les oeuvres libres.

Tout devient libre et gratuit

rout devient libre et gratuit
Mais si vous utilisez des logiciels libres vous passerez peut-être du temps à participer à ces projets. Peut-être aurez-vous envie de créer un manuel utilisateur ou une oeuvre libre. En effet c'est comme cela que les communautés d'oeuvres libres grandissent. La participation et le retour vers l'utilisateur sont primordiaux.